



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 74344

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes exprimées par les viticulteurs de Bourgogne s'agissant de l'application d'une mesure préconisée par l'INAO, et le ministère de l'agriculture, visant à réduire uniformément les rendements des appellations françaises. Il apparaît que la récolte 2005, estimée à 1 520 000 hectolitres par l'observatoire du potentiel de récolte, est la plus petite récolte des cinq dernières années, à l'exception de l'année 2003, particulièrement faible du fait des conséquences conjuguées du gel et de la sécheresse. De nombreuses exploitations viticoles de Bourgogne, déjà fragilisées par un contexte économique peu favorable, pourraient cesser leur activité très rapidement si la décision de réduire arbitrairement et uniformément les rendements des AOC était confirmée. Les viticulteurs de Bourgogne soulignent légitimement que d'importants efforts ont en effet déjà été consentis dans le cadre de la réécriture des décrets de la fédération des appellations régionales de Bourgogne, dont les propositions sont de réduire les rendements de base de 6 hectolitres par hectare. Enfin, une réduction aussi abrupte des rendements des appellations, si elle était effectivement appliquée, ne saurait être suffisante pour sortir durablement la viticulture française de la crise. Elle serait synonyme de diminution du chiffre d'affaires de l'exploitation, et d'augmentation des charges à l'hectare. Compte tenu des derniers événements survenus dans le Beaujolais, qui ont conduit les viticulteurs du secteur à manifester de façon radicale leur mécontentement, suite à la décision de l'Union viticole du Beaujolais de réduire de 5 hectolitres par hectare les rendements de l'appellation, il lui demande de bien vouloir examiner avec une attention toute particulière les conditions dans lesquelles les mesures préconisées par ses services, conjointement avec l'INAO, vont s'appliquer ainsi que les conséquences inévitables de ces dernières sur la production viticole française, et plus particulièrement bourguignonne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche sur la situation des viticulteurs de Bourgogne, inquiets de la mesure de réduction des rendements des vignes à appellation d'origine, pour la récolte 2005 et des conséquences de cette décision sur le devenir des exploitations viticoles. Un effort collectif et national sur les rendements a été consenti par les professionnels de la viticulture, conformément aux engagements pris le 21 juillet 2005 lors de la réunion de la filière au ministère. Lors du Comité national des vins et eaux-de-vie qui s'est tenu les 7 et 8 septembre derniers à l'Institut national des appellations d'origine, les professionnels ont décidé d'une baisse sensible des rendements pour toutes les appellations régionales, celles de la Bourgogne comme celles des autres régions françaises. Dans un contexte de surproduction mondiale de vins et de difficultés croissantes tant d'écoulement de la production nationale, notamment pour les vins à appellation d'origine, que d'écoulement des stocks, il était nécessaire d'orienter les mesures de campagne 2005 vers une maîtrise qualitative et quantitative de la récolte. Cet effort est incontestablement difficile pour certaines exploitations fragilisées par la crise, il témoigne aussi de la détermination collective de la filière pour améliorer la situation de marché.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74344

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8844

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10808